

ASSEMBLÉE NATIONALE
2 juin 2020

ANNULATION DU SECOND TOUR DES MUNICIPALES - (N° 3021)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CL34

présenté par
M. Vuilletet, rapporteur

ARTICLE 2

I. – Substituer à l’alinéa 3 l’alinéa suivant :

« 2° Le second alinéa de l’article 4 est ainsi rédigé : ».

II. – En conséquence, au début de l’alinéa 4, supprimer la mention :

« *Art. 4. –* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.